



Choeur Sammartini 1150 ASBL

25 juin 2026

Assemblée générale – Procès verbal

Comme annoncé dans la convocation, tous les choristes du Choeur Sammartini, ont été invités à participer à l'Assemblée générale constituante de notre association sans but lucratif.

1. Ouverture de séance

A 19h, l'ancien président ouvre la séance, présente l'ordre du jour et en demande l'approbation. L'OJ est approuvé.

2. Vérification de la liste des membres et du quorum

La liste des présents mentionne :

- 40 membres présents
- 5 membres excusés avec procuration
- 8 membres excusés sans procuration

L'assemblée compte 45 membres présents et représentés sur 53 membres effectifs.

Le quorum (84 % > 66%) est atteint, l'Assemblée peut siéger valablement.

3. Présentation des Statuts

De nombreux projets de statuts ont déjà été envoyés. Ils ont fait l'objet de corrections, adaptations.

La version définitive est présentée en séance. Elle ne soulève plus d'objection.

On procède à un vote à main levée. Les Statuts sont approuvés à l'unanimité.

4. Présentation du ROI

La même procédure est proposée pour le ROI.

Une remarque est approuvée : « *L'OA ne procédera à aucun investissement non prévu au budget sans demander l'accord à l'AG. La remarque est approuvée* ».

On procède à un vote à main levée. Le ROI est approuvé à l'unanimité.

5. Présentation du budget

Pour les comptes, afin de passer d'un exercice « année scolaire » à un exercice s'étendant sur une « année civile », le budget présenté est valable de ce jour au 31 décembre 2026. Aucune objection n'est formulée. Le budget est approuvé.

6. Présentation de trois candidats

Trois candidats offrent leurs services au poste d'administrateurs.

- Roselyne de Hennin, domiciliée : Av. Lambeau 22 - 1200 BRUXELLES
- Fabienne Verfaillie, domiciliée : Avenue Commandant Lothaire, 17 – 1040 BRUXELLES
- Gérard Hittelet, domicilié rue des Chardons, 27 – 1030 Bruxelles.

Un bureau est constitué pour organiser le vote à bulletin secret. Il est présidé par Philibert Vanden Eynde assisté de deux membres non concernés par le vote. Les trois candidats sont élus avec respectivement 45, 42, 45 voix. Ils assumeront respectivement les postes de : trésorière, secrétaire, président.

7. Cheffe de chœur

Klaudia Zajac est prolongée dans son rôle de cheffe de chœur pour une durée indéterminée.

La séance est clôturée à 20h.

Bruxelles, le 26 juin 2026

Gérard Hittelet

administrateur - président